

BUDGET ANNEXE TRANSPORT
Budget Primitif 2009

Suite à la fin la Délégation de Service Public de Transport et à la signature d'un marché public avec un nouveau prestataire à compter du 1^{er} septembre 2005, un Budget Annexe spécifique retraçant l'activité Transport assujettie à la TVA a été créé en 2005.

Le Budget Annexe de l'exercice 2009 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint s'élève à **9 492 991,36 €** de crédits nouveaux en tenant compte des régularisations de TVA sur exercices antérieurs à hauteur de 6 363 397,94 € en dépenses et 6 031 656,87 € en recettes. La reprise des résultats 2008 sera effectuée au budget supplémentaire 2009.

Compte tenu de la politique tarifaire incitative décidée par la Communauté de communes l'équilibre budgétaire de ce service est assuré par une subvention d'équilibre du budget général. Cette possibilité est offerte par dérogation à l'article L 2224-2 du CGCT et selon les dispositions prévues par la LOTI (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs) loi n°82-1153 du 30 décembre 1982, article 7-3.

Je vous propose d'adopter ce budget en dépenses et en recettes :

- au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement, avec définition d'opérations d'investissements,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Projet de Délibération

- Vu le document budgétaire soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité des Finances Locales
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le Budget Annexe Transport 2009 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey tel qu'il est résumé ci-dessous

Balance Générale BUDGET ANNEXE TRANSPORT BP 2009		
En Euros		
Libellés	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	9 227 884,36 €	9 227 884,36 €
Section d'Investissement	265 107,00 €	265 107,00 €
TOTAL	9 492 991,36 €	9 492 991,36 €